



Erre

Avez-vous visité notre site internet ?
www.mairieerre.com

Juin 2015

N° **67**

Rue des Capucines



La Vie Erroise

Commune de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent



Edito du Maire

Juin 2015

Malgré un contexte économique difficile, la diminution des dotations et des subventions, le budget 2015 a été voté sans augmentation des taux d'imposition communaux. Les investissements, témoins du dynamisme d'une collectivité, seront de nouveau très conséquents. Des chantiers très importants sont inscrits cette année.

La restauration de l'Eglise s'effectuera en trois tranches et la première commencera le 1^{er} juin pour une durée de dix mois. Elle concernera tout particulièrement la toiture principale pour éviter toute infiltration d'eau qui serait dramatique pour la pérennisation de l'édifice. Le Conseil Régional a validé notre projet et subventionnera les travaux à hauteur d'environ cent mille euros. Notre sénateur nous aidera de nouveau en nous allouant une somme de dix mille euros sur ses fonds parlementaires. Avec la subvention de Monsieur le Sous-Préfet, nous couvrirons environ 25% de l'enveloppe nécessaire.

Le permis de construire pour la nouvelle boulangerie nous est parvenu et les appels d'offres pour les travaux vont être lancés. Dès l'intervention de Noréade, la voirie qui dessert les nouvelles habitations de la rue Rompteaux sera reconstruite. La consultation des entreprises est en cours.

La construction de nouveaux ateliers municipaux est à l'étude. L'estimation des travaux est réalisée. Un architecte est mandaté pour le permis de construire qui sera déposé dans les semaines qui viennent. Nous avons déposé une demande de subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet.

D'autres projets sont également en cours de finalisation et complètent ce programme d'investissements ambitieux mais tout à fait réaliste.

L'été sera donc bien rempli pour l'équipe municipale qui œuvre avec des ambitions et des convictions intactes. Elles permettront de progresser ensemble pour Erre et pour demain. Je vous souhaite un repos mérité et salvateur durant cette période estivale. Bonnes vacances à tous.

Vie Erroise n° 67 - Juin 2015

S
O
M
M
A
I
R
E

Le mot du Maire.....	page 2
Budget 2015	page 4 à 8
Informations municipales	page 9 à 12
Comptes-rendus du Conseil Municipal.....	page 13 à 15
Prévention	page 16 à 18

VIE LOCALE

- Etat civil page 19
- Cérémonies page 20 à 21
- Le Porc Er-rois page 22
- Fête Nationale..... page 23
- Voyage à Merlimont..... page 24
- Vide grenier..... page 25
- Centre de loisirs page 26
- Retrouvailles page 27

AGENDA..... page 28

LA VIE ASSOCIATIVE

- Le Marché Errois page 29
- Ryu Tai Jitsu page 29
- Judo club..... page 30
- Harmonie municipale..... page 31 à 38

CULTURE

- Médiathèque page 39 à 40
- Découvrir Erre page 41 à 46

Paris Roubaix 2015..... page 47

Vous avez la parole..... page 48

Budget primitif 2015

Le budget communal se compose de deux grandes sections :

- la section **Fonctionnement** qui regroupe toutes les dépenses et recettes concernant la gestion quotidienne des services de la ville,
- la section **Investissement** qui concerne les opérations ponctuelles (constructions, achats de gros matériel, aménagements...) décidées chaque année.

Il a été voté lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 8 avril 2015.

Compte administratif 2014

SECTION FONCTIONNEMENT	<i>en euros</i>
Excédent de fonctionnement 2013	
Opérations de l'exercice 2014 :	
• recettes de fonctionnement	1 088 663.29
• dépenses de fonctionnement	- 754 337.44
d'où résultat de clôture en fonctionnement 2014	334 325.85
SECTION INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement 2013	829 913.94
Opérations de l'exercice 2014 :	
• recettes d'investissement	435 608.81
• dépenses d'investissement	- 332 518.35
d'où résultat de clôture en investissement 2014	= 933 004.40
Résultat de clôture général 2014	1 267 330.25

Ce résultat de clôture de l'exercice 2014 sera versé au BP 2015 (compte 001 : 933 004.40 € et compte 002 : 334 325.85 €).

Spécial budget

Présentation du BP 2015 – Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 410 571.85	1 410 571.85
REPORT	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 -RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 410 571.85	1 410 571.85

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET – 1068 compris –	1 674 530.15	1 709 951.46
REPORT	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	35 421.31	
	001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 709 951.46	1 709 951.46

TOTAL GENERAL

TOTAL DU BUDGET	3 120 523.31	3 120 523.31
------------------------	---------------------	---------------------

Budget Primitif 2015 par chapitre

DEPENSES			RECETTES		
FUNCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	288 600.00	013	Atténuation de charges	75 341.00
012	Charges de personnel	454 730.00	70	Produit des services	38 400.00
65	Charges de gestion courante	173 753.06	73	Impôts et taxes	540 971.00
66	Charges financières	1 841.73	74	Dotations et subventions	380 884.00
67	Charges exceptionnelles	700.00	75	Autres produits	13 650.00
022	Dépenses imprévues	65 000.00	042	Opérations d'ordre	27 000.00
023	Virement à la section d'investissement	425 947.06	002	Excédent de fonctionnement	334 325.85
Total dépenses fonctionnement		1 410 571.85	Total recettes de fonctionnement		1 410 571.85
INVESTISSEMENT					
16	Emprunts	22 230.15	10	Dotations fonds divers	51 000.00
20	Immobilisations incorporelles	18 580.00	13	Subventions d'investissement	50 000.00
21	Immobilisations corporelles	271 300.00	16	Emprunts et dettes assimilées	250 000.00
23	Immobilisations en cours	1 305 841.31	24		0.00
020	Dépenses imprévues	65 000.00	001	Résultat d'investissement reporté	933 004.40
040	Opérations d'ordre	27 000.00	021	Virement de la section fonctionnement	425 947.06
041	Opérations patrimoniales	0.00	041	Opérations patrimoniales	0.00
Total dépenses d'investissement		1 709 951.46	Total recettes d'investissement		1 709 951.46

Subventions aux associations 2015

Associations	BP 2014	BP 2015	Commentaires
Association Parents d 'élèves	210	210	
Anciens Combattants	274	274	
USEH	2 698	2 698	
A Erre Obic	253	653	+ 400 € NAP
Harmonie Municipale	4 350	5 000	
Société de chasse	192	250	
DDEN	80	80	
Médiathèque	2 900	2 900	
USEP Ecole S. Lanoy	490	490	
La FOURMI'R	101	101	
Ryu Tai - Jitsu	344	344	
March'Errois	100	100	
Ippon Club Judo		250	Nouvelle association
TOTAL SUBVENTIONS	11 992	14 200	
CCAS	6 200	6 200	
TOTAL GENERAL	18 192	20 400	

Spécial budget

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015 malgré une diminution des dotations. Ceci est dû à une gestion rigoureuse de tous les instants.

Les investissements engagés sont lancés après une étude sérieuse de nos besoins selon les moyens dont nous disposons et des réponses à nos demandes de subventions.

Les taux 2015 : Monsieur le Maire détaille les différents taux 2015 en précisant qu'il propose de ne pas les augmenter cette année (conseil municipal du 08/04/2015).

- **Taxe d'habitation : 19.95 % (19,95 % en 2014)**
- **Foncier bâti : 33.94 % (au lieu de 33.90 en 2014)**
- **Foncier non bâti : 95.45 % (au lieu de 96.06 en 2014)**

Investissements réalisés en 2014 :

Terrain de football	Contrat avec un taupier	1 200
	Achat filet pare-ballons	6 688
	Achat d'abris de touche	
	Construction de vestiaires	173 158
Ecole	Achat de rideaux occultants	3 580
	Mobilier école (bureaux)	932
	Matériel N.A.P.	1 452
Divers	Achat de 6 panneaux d'exposition	438
	Frais d'étude église	5 820
	Frais d'étude vestiaires	3 600
	Achat de la boulangerie	61 900
	Licence informatique	537
	Frais d'architecte permis de construire mairie	4 200
	Changement de porte salle des fêtes pour mise en conformité	4 100
	Trottoirs rue Branly	39 134
	Bibliothèque	1 915
	Eglise	1 806
Total :		310 460

Jean – François DALY,
Adjoint aux finances

La mairie

91 rue Jules Guesde
59171 ERRE

☎ 03 27 86 61 05

Fax : 03 27 86 29 36

✉ mairie.erre1@cegetel.net

www.mairieerre.com

Horaires :

Lundi : 14 h – 17 h

Mardi : 10 h – 12 h / 14 h -17 h

Mercredi : 8 h 30 – 12 h

Jeudi : 10 h – 12 h / 14 h – 17 h

Vendredi : 10 – 12 h / 14 h – 17 h

Samedi : 8 h 30 – 12 h

Lundi et vendredi de 14 h à 17 h : formalités d'urbanisme, accès au cadastre et aux archives.

La déchetterie

☎ 06 73 70 50 02
www.siaved.fr

Horaires été :

De mars à octobre :

- du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 19 h,
- dimanche : de 9 h à 12 h

Horaires hiver :

De novembre à février :

- du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h,
- dimanche : de 9 h à 12 h

Fermée les jours fériés.

Le city stade

Horaires été :

Du 1er avril au 31 octobre :

du lundi au samedi de 8 h à 19 h 30,

Horaires hiver :

Du 1er novembre au 31 mars :

du lundi au samedi de 8 h à 17 h 45.

L'agence postale

☎ 03 27 96 30 44

Horaires :

Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h.

Les tickets de cantine sont en vente au prix de 3.47 € l'unité.

Le samedi, il est possible de retirer les colis, les recommandés et les tickets de cantine en mairie.

Fermeture estivale de l'agence postale :

du 1^{er} au 31 août 2015

Permanences du Maire et des Adjoint :

M. Alain PAKOSZ, Maire :	sur rendez-vous le samedi
M. Jean-François DALY, 1 ^{er} Adjoint	sur rendez-vous le samedi de 10 à 12 h
Mme Claudine GORGUET, 2 ^{ème} Adjointe :	sur rendez-vous les mardi et vendredi de 10 à 12 h
M. Patrick VERDIN, 3 ^{ème} Adjoint :	sur rendez-vous le samedi de 10 à 12 h
Mme Rolande GROLIER, 4 ^{ème} Adjointe :	sur rendez-vous les lundi et vendredi de 14 à 16 h 30

Numéros de téléphone :

Médiathèque :	09 81 83 94 27
Sapeurs-Pompiers :	18
GDF urgence SECURITE GAZ :	0 810 433 659
Police SOMAIN :	03 27 86 91 70
SAMU :	15
CENTRE ANTI – POISON :	0800 59 59 59
S.O.S. MAINS :	03 20 95 75 00
Médecin de garde :	03 20 33 20 33
<i>Médecin généraliste :</i>	
Docteur BODUAIN :	03 27 90 90 97
<i>Chirurgien dentiste :</i>	
Docteur VARLET :	03 27 86 36 96
<i>Infirmières :</i>	
Mmes BODART-ADAMO, SURMONT-SILVERT et PATTE-FONTAINE :	03 27 98 30 75
et :	06 87 92 05 29
Ambassadeurs du tri :	08 00 58 58 54

Recensement obligatoire à 16 ans :

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation est à effectuer dans les 13 mois qui suivent votre seizième anniversaire. La mairie vous remettra alors une Attestation de Recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement. En effet, cette attestation vous sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Vous présenter en mairie avec votre livret de famille et une pièce d'identité.

www.defense.gouv.fr/jdc

On vous informe...

- *En août, la mairie est fermée au public l'après-midi.*
- *Le maraîcher est désormais présent sur la place le mercredi après-midi à partir de 15 h et le vendredi de 10 à 12 h.*
- *Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 avril 2014, des agents seront amenés à pénétrer sur les propriétés privées du 20 mai au 30 octobre 2015 afin de réaliser des études dans le cadre des inventaires botaniques et phytosociologiques du patrimoine naturel commandées par l'Etat.*
- *Itinéraire du défilé du 14 juillet : départ de la mairie à 11 h, rue Emile Zola, rue Edouard Vaillant et retour sur la place pour le lâcher de pigeons.*
- *Dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, la Commune recherche un jardinier bénévole qui pourrait donner 1 h de son temps. Toute personne intéressée doit contacter Monsieur RIVAT au 03 27 86 38 23 ou la mairie au 03 27 86 61 05.*
- *Elections régionales les 6 et 13 décembre 2015.*

CITOYENNETÉ

- Le brûlage des déchets verts et autres à l'air libre est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental (arrêté préfectoral du 12 avril 1979) et par l'arrêté municipal du 17 juin 2003.
- La Municipalité rappelle que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage doivent être utilisés **en évitant le dimanche.**

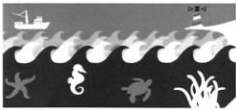
Participez à la consultation du public
du 19 décembre 2014
au 18 juin 2015



L'eau, les inondations, le milieu marin : QUELLES ACTIONS ?

Le bon état des eaux douces, des milieux marins et la gestion des inondations sont des objectifs nationaux et européens.

POUR LES ATTEINDRE, DES PLANS DE GESTION SONT EN COURS D'ÉLABORATION ET NOUS SOUHAITONS AVOIR VOTRE AVIS SUR CES PROJETS.



L'avenir de l'eau se décide aujourd'hui et avec vous !

Exprimez-vous sur des actions
qui nous engagent tous !



L'Agence de l'Eau est présente pour l'avenir de l'eau et le développement durable dans le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie



<http://consultation.eau-artois-picardie.fr>

*Vous désirez préserver ou retrouver votre capital santé
quel que soit votre âge.
La naturopathie permet d'être acteur
de sa santé, en la préservant,
en prenant soin de vous, par des moyens naturels.*

Particuliers, collectivités et entreprises

Consultation naturopathe Conseil sur les Huiles Essentielles Conseil sur les Fleurs de Bach



*Je propose également
des ateliers créatifs
dans le domaine
des Huiles Essentielles
sur la stimulation des
défenses immunitaires,
du bien-être...*

Possibilité d'offrir un chèque cadeau



Valérie LOIN - Naturopathe

Tél: 06 85 34 24 81

Mail: naturopathenord@gmail.com

Site: <http://naturopathenord.wix.com/valerie-loin>

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26/03/2015

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18 h 30 au lieu habituel de ses séances. Cette réunion était présidée par Monsieur Alain PAKOSZ, Maire.

Etaient présents : Alain Pakosz - Jean-François Daly - Claudine Gorguet - Patrick Verdin - Rolande Grolier - Michel Koniusz - Francis Sénéchal - Michel Tiefenbach - Hervé Richard - Martine Roussel - Edouarine Pecqueur - Nadine Leclercq – Nathalie Evrard – Christelle Rutkowski et Jean-François Delporte.

Secrétaire de séance : Martine Roussel.

I – Délibérations diverses

Le Conseil Municipal,

– **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à compléter un dossier de demande de subvention au Département d'un montant de 81 740.22 € H.T. et signer l'ensemble des pièces nécessaires pour la restauration de l'église.

– **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention sur l'ensemble des travaux prévus pour la restauration de la boulangerie.

– **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire établir une demande de subvention et signer les pièces nécessaires pour la création d'ateliers municipaux.

– **à l'unanimité**, accepte les créances irrécouvrables en non-valeur pour la somme de 89.60 €.

II - Informations diverses

- M. le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de subvention FISAC sera sans doute étudié puis envoyé pour la boulangerie dans le cadre du développement et du renforcement de l'activité artisanale. Le Conseil Municipal sera invité à voter l'autorisation de demande de subvention prochainement.

- Chambres des métiers et de l'artisanat : création d'entreprise (restauration rapide à emporter en ambulancier), Mme Saïdani Sanie.

- ACOM France : compte rendu de la réunion interbassins du 20 novembre 2014 concernant le Plan de Prévention des Risques Miniers.

- Observatoire Régional de la santé : dossier n°41 concernant la chirurgie ambulatoire.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 h 08.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/04/2015

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18 h 30 au lieu habituel de ses séances. Cette réunion était présidée par Monsieur Alain PAKOSZ, Maire.

Etaient présents : Alain Pakosz - Jean-François Daly - Patrick Verdin - Rolande Grolier - Michel Koniusz - Francis Sénéchal - Hervé Richard - Martine Roussel - Edouarine Pecqueur - Christelle Rutkowski - Nadine Leclercq et Jean-François Delporte.

Excusés : Claudine Gorguet
Michel Tiefenbach (procuration à Patrick Verdin)
Nathalie Evrard (procuration à Francis Sénéchal)

Secrétaire de séance : Jean-François Daly

I – Budget primitif 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote :

- Le compte de gestion 2014 établi par le trésorier,
- Le compte administratif 2014 qui présente un résultat définitif de 1 267 330,25 € qui sera reporté au budget 2015,
- Le budget primitif 2015,
- Les taux d'imposition 2015 (taxe d'habitation : 19,95 %, foncier bâti : 33,94 % et foncier non bâti : 95,45 %),
- Les subventions aux associations.

II – Délibérations diverses

Le Conseil Municipal,

– **à l'unanimité**, autorise l'attribution des frais de représentation d'un montant de 300 € au Maire dans le cadre de ses fonctions pour l'année 2015,

– **à l'unanimité**, autorise l'établissement d'un dossier de demande de subvention sur la réserve parlementaire auprès du Ministère de l'Intérieur concernant la restauration de l'église pour un montant de 819 795.37 € HT,

III Travaux

1 : Restauration de l'église : la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 31 mars pour l'ouverture des plis suite à l'avis lancé pour la publicité concernant la restauration de l'église St Martin. M. Bisman, architecte et maître d'œuvre de l'opération, effectue l'analyse des offres recevables et présentera ses conclusions en nouvelle réunion du 10 avril pour la proposition d'attribution des lots en présence de M. le Maire, M. Lefebvre de la Répression des Fraudes, Mme Ryngaert, Comptable Publique de la Trésorerie de Somain ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur Dominique Bailly, Questeur du Sénat, Sénateur du Nord, confirme son accord de principe pour l'octroi d'une subvention de 10 000 € dans le cadre de la restauration de l'église. La Municipalité l'en remercie très sincèrement.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/04/2015

2 : M. et Mme Del Rosso ont décidé de vendre leur propriété sur laquelle était implantée autrefois leur entreprise rue J. Jaurès. La rue H. Delrot étant enclavée, il serait utile de se rendre acquéreur de cette propriété pour permettre de construire une voirie qui permettrait de déboucher rue Jaurès. La rue Delrot est en impasse et pose des problèmes de circulation et de stationnement. En outre, les services de ramassage des ordures ménagères, les pompiers, les véhicules d'urgence de santé ont des difficultés d'intervention car il n'y a pas d'axe de retournement. Les Domaines ont été consultés comme il est nécessaire. Le Conseil Municipal a délégué ses pouvoirs de préemption au nom de la Commune à M. le Maire qui fera une proposition d'achat au prix proposé par les Domaines.

IV – Informations diverses

- Recueil des actes administratifs du SDIS n°2015 – 1.
- Création d'entreprise : restauration rapide à emporter (pizza et hamburger) par M. Sanchez Sébastien, rue Pouille à Erre.
- Noréade : rappel de la législation obligeant les propriétaires à procéder au raccordement de leur propriété dans un délai de 2 ans au réseau d'assainissement collectif existant sous peine de majoration de la taxe de 100% à compter de 2015.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 h 05.

Prochain bulletin en septembre

La moitié des chutes d'enfants par la fenêtre a lieu pendant la préparation des repas...

Le printemps et l'été, ainsi que les moments de préparation des repas, sont des situations particulièrement propices à la survenue des défenestrations chez les jeunes enfants. La moitié des chutes a lieu pendant la préparation du repas.

62% des défenestrations surviennent alors que l'ouverture des fenêtres dispose d'une protection (barres d'appui, rambardes de sécurité). L'INPES rappelle quelques conseils de prévention :

- il ne faut jamais laisser un enfant seul ou sous la responsabilité d'un autre enfant ou adolescent, près d'une fenêtre ouverte ou sur un balcon,
- il ne faut jamais laisser des meubles ou objets sous une fenêtre : les enfants peuvent s'en servir pour accéder à leur ouverture.

Verrous, poignées verrouillables, entrebâilleurs, bloc-portes, barrières qui font office de garde corps ne suffisent pas et ne remplacent jamais la vigilance d'un adulte.

Plan canicule

En prévention d'un plan de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres, les personnes âgées, handicapées, isolées sont invitées à se faire connaître en Mairie. Contacter les services au 03 27 86 61 05.

Avis aux détenteurs de chiens 2^{ème} catégorie :

1/2

CHIENS DANGEREUX

COMMENT PRÉVENIR LES ACCIDENTS ?



La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux

Une fois en possession de votre permis de détention, vous devez observer les précautions suivantes :

VOTRE CHIEN APPARTIENT À LA 2^{ème} CATÉGORIE

Il doit être tenu en laisse et muselé dans les lieux publics et les transports en commun.

Le non respect des règles de sécurité est sévèrement puni par la loi :

La détention d'un chien dangereux par une personne non autorisée (par exemple: un mineur ou une personne ayant fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire) est punie d'une peine de six mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende.

VOTRE CHIEN APPARTIENT À LA 1^{ère} CATÉGORIE

Vous ne devez pas l'emmener dans les transports en commun, les lieux publics et d'une manière générale dans les locaux ouverts au public à l'exception de la voie publique. Votre chien ne doit pas rester dans les parties communes des immeubles collectifs.

Dans tous les autres lieux dans lesquels sa présence n'est pas interdite vous devez obligatoirement le tenir en laisse et muselé.

L'acquisition, la cession et l'imposition de chiens de première catégorie sont illicites et punies de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Est punie des mêmes peines, la détention de chiens de 1^{ère} catégorie non stérilisés.

Les accidents ne sont pas une fatalité. Respectez les règles de bon sens et de prévention et restez toujours vigilants.

Pour toute information complémentaire, ou pour connaître la catégorie de votre chien, adressez vous à votre vétérinaire ou à votre maître ou connectez-vous sur le site :

WWW.INTERIEUR.60UV.FR

DCM

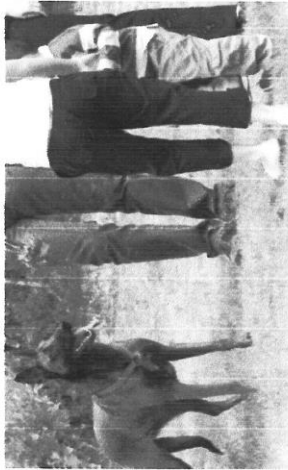
NOUVEAU

Le défaut de permis de détention est puni de trois mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende.

NOUVEAU

L'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes ayant entraîné une incapacité temporaire de travail et l'homicide involontaire provoqués par un chien sont punis de peines allant selon les cas de 2 ans à 10 ans d'emprisonnement et de 30 000 à 150 000 euros d'amende.

VOUS POSSEDEZ OU ENVISAGEZ D'ACQUERIR UN CHIEN



NOUVEAU

La personne qui vous vend ou vous donne un chien doit vous fournir un certificat vétérinaire indiquant notamment la catégorie à laquelle il appartient.

RAPPEL

ATTENTION :
Les chiens de 1^{ère} catégorie ne peuvent être ni vendus, ni donnés

VOS OBLIGATIONS

Vous en êtes responsable vis à vis des personnes, accompagnés ou non d'animaux, que vous pouvez croiser.

Veillez à garder votre chien chez vous ou à vos côtés dans les meilleures conditions de sécurité. Il vous appartient de prendre toutes les mesures adaptées pour l'empêcher d'aller seul sur la voie publique. Vous devez aussi garder le contrôle de votre animal en toutes circonstances.

En cas de problème lié aux conditions de garde de votre chien, le maire ou le préfet peut ordonner son placement dans un lieu de dépôt adapté.

Ne laissez jamais votre chien seul en présence d'un enfant. Appelez l'attention des enfants sur la nécessité d'être prudents envers votre animal de compagnie : pas de cri, de geste brusque ni de brutalité.

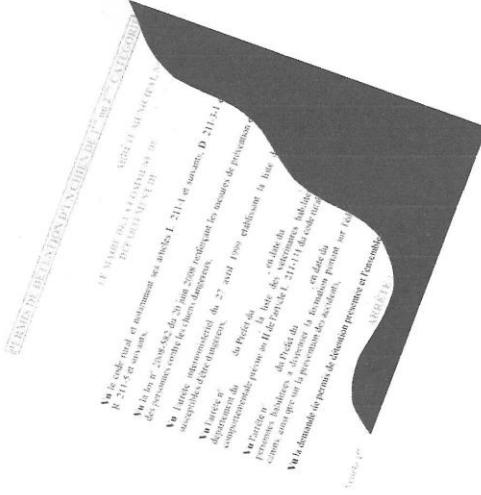
N'oubliez pas de le faire identifier (par tatouage ou puce électronique). Vous devez être attentif à son état de santé qui peut être à l'origine de modifications de son comportement.



Votre chien n'obéit pas et vous éprouvez des difficultés à le maîtriser : consultez un vétérinaire qui pourra vous mettre en relation avec un éducateur canin.

VOUS POSSEDEZ UN CHIEN CLASSÉ EN 2^{ÈME} CATÉGORIE (CHIEN DE GARDE ET DE DÉFENSE) OU EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE (CHIEN D'ATTAQUE)

La détention de ces chiens, en raison de leurs caractéristiques morphologiques et de leur puissance, est soumise à des règles particulières. A dater du 1^{er} janvier 2010, vous devez être titulaire d'un permis de détention.



La délivrance de ce permis de détention par le maire de votre commune de résidence est conditionnée à la présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1^{ère} catégorie), d'attestation d'aptitude (lire encadré ci-contre) et d'évaluation comportementale.

Les références du permis de détention doivent être reportées dans le passeport pour animal de compagnie délivré par le vétérinaire.



Etat Civil (2^{ème} trimestre 2015)

Bienvenue aux nouveaux nés :

- PAGLIERO Eloïse le 26 février
- DUFOUR LEMAY Löu le 28 février
- DELHAL Noam le 9 avril



Nos félicitations aux époux :

- LARTISIEN Fabrice et KARPINSKI Sandrine le 19 mars
- GAADAOUI Michaël et DELBECQUE Laetitia le 11 avril



Ceux qui nous ont quittés :

- DUPAS épouse VILETTE Emilienne le 23 février à Somain
- DEGOUY Franck le 27 mars à Erre
- DANNEL André le 27 avril à Lille
- LIEBAR Julien le 22 mai à Erre

Journée Nationale des Victimes de la Déportation le 26 avril



1er mai



Remise des médailles d'honneur du travail (Promotion du 14 juillet 2014) :

- Monsieur Patrick DELCOURT, agent de production à l'usine Renault de Douai : GRAND OR,
- Madame Corinne DE MEYER, mécanicienne en confection à la société Lebon à Somain/Aniche : OR,
- Monsieur Jérôme LONGELIN, conducteur d'installation à l'usine Peugeot/Citroën à Valenciennes : ARGENT,
- Monsieur Laurent CARLIER, agent de maîtrise à la société AGC à Aniche : ARGENT.

Toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires !



Lors du vin d'honneur du 1er mai, M. Philippe LECLERCQ, Président de la Société de Chasse de ERRE, a remis à M. le Maire un chèque de 385 euros au profit du CCAS.

Cette somme représente l'intégralité des bénéfices de la buvette organisée par la Société lors du dernier Paris – Roubaix.

M. le Maire, au nom de la Municipalité, a remercié M. LECLERCQ ainsi que tous les bénévoles pour leur travail et pour ce geste en faveur des plus démunis.

8 mai



11 JUILLET 2015
GRANDE FÊTE
«LE PORC ER-ROIS»

REPAS DANSANT à partir de 19 h

COCHON GRILLÉ
 SALADES DIVERSES

FROMAGES

TARTE

CAFÉ

Boissons non comprises



Priorité aux Errois, Erroises et leur proche famille. Places limitées à 200 personnes.

Le Porc Er-rois 2015

Bulletin de réservation à remettre en mairie avant le 20 juin dernier délai.

NOM : PRENOM

ADRESSE :

TEL :

Paiement à la réservation uniquement lors des permanences à compter du 8 juin, les lundi et vendredi de 14 à 16 h et samedi de 10 à 11 h 30.

	Nombre	Montant	Total
Adultes :		x 13 €	
Enfants (- de 12 ans) :		x 6 €	
		Total général :	

14 JUILLET 2015



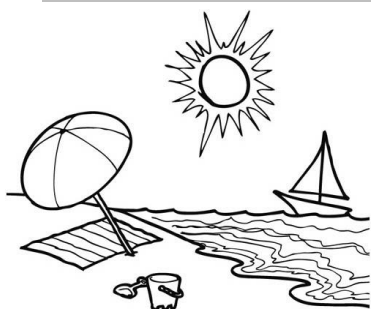
**FESTIVITÉS ORGANISÉES PAR
LA MUNICIPALITÉ ET LE CCAS**

11 H : DÉFILÉ rendez-vous 10 h 45 cour de la Mairie
LACHER DE PIGEONS sur la place à l'issue du défilé

Vin d'honneur

21 H 30 : RETRAITE AUX FLAMBEAUX

23 H : GRAND FEU D'ARTIFICE SONORISÉ
STADE HUBERT PARENT



LE C.C.A.S. de ERRE

Organise une journée à la plage de

MERLIMONT LE 27 JUILLET 2015

Ce voyage s'adresse à tous les habitants de ERRE.

Prix du Bus : 10 € par personne (suivant le reste de places disponibles, le voyage est ouvert aux personnes de l'extérieur).

Gratuit pour les Errois et Erroises dans les cas suivants :

- les familles bénéficiaires du RSA social (à justifier, exemple : RSA),
- les chômeurs de longue durée et leurs familles (ASS-API-AAH, justificatifs demandés)
- et les jeunes enfants jusqu'à 10 ans

Prévoir le repas du midi qui est à la charge des participants.

Un goûter sera offert aux enfants présents.

Réservation et paiement à la mairie jusqu'au 20 juillet 2015 dernier délai.

Départ de la mairie : 8 h et retour à la mairie vers 20 h



Voyage MERLIMONT 27 juillet 2015

Bulletin à remettre en mairie jusqu'au 20 juillet 2015



Nom :

Adresse :

Téléphone :

Je m'engage à respecter les horaires. Le CCAS décline toute responsabilité en cas de retard et ne modifiera pas les horaires de départ et de retour.

En cas de retard, les frais de retour seront à la charge du ou des retardataires.

	Gratuit	Payant	Total
Nombre d'Adultes			
Nombre d'Enfants			
Totaux :			

Erre le..../..../....

Signature

VIDE GRENIER du 30 Août 2015 dès 7 h



Le vide grenier se déroulera rue Victor Hugo.

L'emplacement est à **1.50 € le mètre**. Les réservations et paiements se font exclusivement en Mairie à l'aide du coupon ci-dessous et sur présentation d'une pièce d'identité pour les particuliers ou du N° d'enregistrement au Registre du Commerce pour les professionnels.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de vendre :

- des animaux vivants,
- des aliments ou de la nourriture non correctement réfrigérés.

Les emplacements sont libres sauf réservations par affiche posée au domicile des riverains exposants.

La circulation et le stationnement seront interdits le 30 août 2015.

✂.....

Réservation pour le vide-grenier du 30 août 2015

rue Victor Hugo

Nom Prénom.....

Adresse

N° de téléphone.....

Pièce d'identité n°

N° au registre du commerce.....

Réserve un emplacement demètre(s) au prix unitaire de 1.50 €.

Versement deX 1.50 € =€ par chèque – espèces *

* rayer la mention inutile.

Erre, le

Signature





CENTRE DE LOISIRS 2015

De nouveau cette année, la Municipalité décide d'apporter son concours financier au centre de loisirs d'HORNAING.

CALENDRIER DE FONCTIONNEMENT :

- Du lundi 6 juillet 2015 au vendredi 24 juillet 2015 inclus de 9 h 30 à 17 h 30 avec les repas le midi et le goûter à 16 h 00. Le départ du bus est prévu à 8 h 45 et le retour vers 18 h 00.
- Une garderie sera ouverte à l'école Paul Langevin d'Hornaing dès 7 h 30 pour les parents qui souhaiteraient déposer leur(s) enfant(s) plus tôt, **veuillez nous le signaler lors de votre inscription.**

LUNDI		6	13	20	
MARDI		7	14	21	
MERCREDI		8	15	22	
JEUDI		9	16	23	
VENDREDI		10	17	24	
SAMEDI			18 : fête		

Y seront accueillis les enfants de 4 à 14 ans, nés entre le 01/01/2001 et le 31/12/2011.

Les inscriptions se feront à la Mairie de ERRE du 01 au 09/06/2015 (sauf les mercredis).

Pour cela, veuillez vous munir :

- du carnet de vaccination de votre enfant,
- d'une photo pour la carte de bus,
- de la fiche sanitaire complétée

PARTICIPATION DES FAMILLES :

⇒ Enfants habitant ERRE, selon le quotient familial :

Quotient familial	Montant total de la participation familiale (forfait 15 jours)	Montant journalier de la participation familiale
0 - 369 €	30,00 €	2,00 €
De 370 € à 499 €	54,00 €	3,60 €
De 500 € à 600 €	72,00 €	4,80 €
A partir de 601 €	108,45 €	7,23 €

⇒ Enfants extérieurs ayant un lien de parenté avec un résidant de la commune :

Forfait 15 jours.....165,45 € soit 11,03 €/jour/enfant

Une réunion d'informations aura lieu le 24/06/2015 à 18 h 30
en la salle des Fêtes d'HORNAING, tous les parents y sont conviés.

ATTENTION ! Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence inférieure à une semaine. Au-delà, un certificat médical sera exigé.

Erre, un village où l'on aime revenir !



Ils ont usé leurs culottes sur les mêmes bancs.

Un demi-siècle plus tard, les élèves de l'école de ERRE nés en 1950, 1951 et 1952, se sont retrouvés le Dimanche 19 Avril, au restaurant « La Brasserie »

Une façon conviviale de raviver les souvenirs dans une bonne ambiance.

Devant le succès rencontré, une seconde édition est envisagée.

Que ceux qui n'auraient pas été contactés se fassent connaître auprès des organisateurs.

Daniel Béhal

José Debaisieux

Agenda

Juin	18	75 ^{ème} commémoration du 18 juin 40 18 heures au Monument
	20	Fête de l'école
	25	Don du sang 9 –12 h et 14 – 18 h à HORNAING
Juillet	11	Fête du Porc Errois
	14	Défilé 11 h, retraite aux flambeaux et feu d'artifice
	20	Tir aux bouteilles organisé par la Société de Chasse à partir de 14 h 30 route de Wandignies.
	27	Voyage du CCAS à Merlimont
Août	27	Don du sang 9 h – 12 h et 14 h – 18 h à MARCHIENNES
	30	Vide grenier organisé par le CCAS rue Victor Hugo
Octobre	17 et 18	Concert rock de l'harmonie municipale
	24	Thé dansant dans le cadre de la Semaine bleue
	29	Don du sang 9 h – 12 h et 14 h – 18 h à SOMAIN
Novembre	11	Défilé armistice 11 h et accueil des nouveaux arrivants
	28 et 29	Concert d'Hiver
Décembre	5	Journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie cour de la mairie
	6	1 ^{er} tour des élections régionales
	5 et 6	Téléthon
	13	2ème tour des élections régionales
		Marché de Noël
	17	Spectacle de Noël pour les enfants de l'école
	18	Marché de Noël de l'école
	19	Noël foot
		Distribution du colis des Aînés
	22	Distribution colis RMIstes
30	Don du sang 9 – 12 h et 14 – 18 h à MARCHIENNES Salle des fêtes	

La vie associative

Le Marché Errois

Notre marché de Noël s'est déroulé pour la troisième fois. Merci aux différents artisans, nous avons innové avec la présence de chiens de traîneaux et l'exposition des chats de race.

Nous avons eu aussi la joie de présenter notre futur boulanger.

Merci à toutes les personnes qui nous ont rendu visite et ont contribué à l'animation de notre village.

Nous comptons vous retrouver le 13 décembre prochain.

La Présidente,
Sophie NISEN

Ryu Tai Jitsu



Goûter de Pâques des enfants avec les parents, le Président et les professeurs.

Merci à SHADOW SÉCURITÉ qui nous a permis d'acquérir nos mannequins de frappe.

Pour tout renseignement :

- Jean-Marie : 06 21 31 30 25,
- Charles : 06 30 79 41 24





Judo Club de Erre

Depuis sa création en Octobre 2014, le club propose à ses adhérents un sport de loisirs, de détente et/ou de compétitions sous la direction de William LEPKE, président, Gregory FLAMENT, trésorier, Béatrice LEPKE, secrétaire et professeur ainsi que son comité.

Le club propose :

- Dès 3 ans : cours de Baby Judo pour apprendre et développer la motricité. Les mercredi et vendredi de 17 h 45 à 18 h 30
- Pour les 6 – 9 ans : cours pour découvrir les bases techniques du judo. Les mercredi et vendredi de 18 h 30 à 19 h 30.
- Pour les plus de 10 ans : cours pour se perfectionner aux techniques, combats et apprendre l'arbitrage. Le lundi de 18 h 30 à 19 h 30 et vendredi de 19 h 30 à 20 h 30

Les cours sont assurés par Béatrice LEPKE et Tristan DUEZ.

Les judokas ont déjà participé aux compétitions de :

- * Flers-en-Escrebieux
- * Petite-Forêt
- * Abscon
- * Dechy
- * Douchy-les-Mines
- * Auby

Le club favorise les échanges et le partage des valeurs sportives et familiales, comme l'organisation d'un goûter de Noël et diverses autres manifestations à venir.

Nous vous attendons nombreux, les 2 premières séances sont gratuites.



Harmonie municipale

Bal swing

Comme chaque année depuis 2011, l'Harmonie Municipale s'est engagée dans un projet musical singulier en partenariat avec la commune de ERRE et la Communauté Cœur d'Ostrevent.



15 musiciens de l'harmonie ont répété avec le groupe **Zazuzaz** de la compagnie Tire laine de Lille afin de préparer 5 morceaux de swing.



La vie associative

Le samedi 21 février de 17 h 30 à 19 h 30, une quinzaine de couples ont participé au stage de **Lindy Hop** animé par Sébastien et Marion.

Le Lindy Hop (ou Jitterbug) est une danse de rue qui s'est développée dans la communauté noire-américaine de Harlem (New York) vers la fin des années 1920, en parallèle avec le jazz et plus particulièrement le swing.



Le **Lindy Hop** est un mélange de plusieurs danses provenant des quatre coins des États-Unis à partir des années 1900, principalement le charleston, le breakaway et le collegiate. Le Lindy Hop utilise les mouvements improvisés des danses africaines avec la discipline de la structure en 6 et 8 temps des danses européennes. Le Lindy Hop est un mélange de danse en couple et séparée, venant de ces origines métissées. Les différents couples ont pu pratiquer ce qu'ils ont appris lors du bal swing qui démarra à 20 h 30. Les musiciens de l'Harmonie se sont associés au groupe **Zazuzaz** pour 5 standards du swing et du jazz : Sing, Sing, Sing et King of Swing de Benny Goodman, Booty Swing de Parov Stelar, The Mooche de Duke Ellington. Julien et Jérémy à la trompette, Alexandre et Lysiane aux saxophones alto, Pierre-Marie au saxophone ténor, Sylvie au saxophone baryton, Olivier à la batterie, Lilian au tuba, Laurine au cor d'harmonie, Nadine à la clarinette, Cécile, Christelle, Julie et Léa aux flûtes.

La vie associative



Le public, environ une centaine de personnes, est reparti enthousiaste après 3 heures de musique et de danse.



Monsieur Frédéric Delannoy, Président de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent a honoré de sa présence le stage de danse. **Madame Hector**, présidente de l'Harmonie Municipale de ERRE a donné le coup d'envoi de la soirée à 20 h. Elle a remercié la Municipalité et la CCCO de leur partenariat qui permet de proposer des spectacles d'une haute qualité au plus grand nombre. **Monsieur Alain Pakosz**, maire de ERRE et Vice-Président de la Communauté de Communes

Coeur d'Ostrevent ainsi que **Madame Arlette Dupilet** Vice-Présidente à la culture de la Communauté Coeur d'Ostrevent sont intervenus pour réaffirmer leur volonté d'élus de soutenir la culture dans nos communes. **Madame Gallo**, présidente pour le Douaisis de la FRSM, était présente à cette soirée.

Auditions de l'école de musique

Samedi 21 mars, les élèves de l'école de musique ont présenté à leurs parents et au Conseil Municipal l'aboutissement du travail de l'année.



La vie associative

A la fin de leur prestation, Raphaël, Odéric, Léonie, Aubin et Clément ont reçu leur diplôme 2014 de pratique instrumentale.



Concert de printemps

Samedi 11 avril, l'Harmonie a donné son concert de printemps avec la participation de l'ensemble de cordes **Musique en Ostrevent**. Sous la direction de **Madame Céline Livoye**, les musiciens ont interprété le concerto en Sol Majeur d'Antonio Vivaldi avec en violoncelle solo **Mademoiselle Claire Labies**.



La vie associative

Ils ont poursuivi avec un répertoire plus contemporain, un extrait d'Orphée et Eurydice de Christophe Willibald Gluck, les musiques des séries Game of Thrones, Downton Abbey, The King of Pop, Radioactive ou encore Rolling in the deep.

En seconde partie, l'Harmonie nous a fait découvrir son nouveau répertoire sous la direction de **Madame Sylvie Faidherbe** :

Amazing Grace, Gallant March, Infinity, High Adventure, Scarborough Fair....., interprétés avec brio.



Lors de ce concert, les élèves des NAP ont pu exposer les travaux réalisés avec leur animatrice Mauricette et dont le thème était les 90 ans de l'Harmonie.



La vie associative

Pour les remercier, ils se sont vu offrir un stylo et un chocolat.

A l'issue du concert, **Monsieur Pakosz** a remis les traditionnels bouquets aux deux chefs ainsi qu'à **Madame Hector**, Présidente de l'Harmonie.

Cérémonies commémoratives

Dimanche 26 avril, les musiciens de l'Harmonie ont rejoint au stade Hubert Parent les différents participants à la journée du souvenir.



Les musiciens de l'Harmonie ont rehaussé les défilés du 1er mai et du 8 mai dans les rues du village.



Fête de la musique

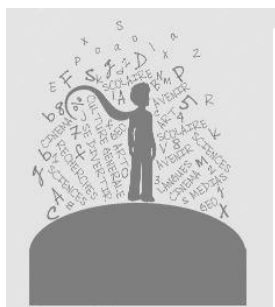
Samedi 13 juin à 17h30

salle des fêtes



Naomi Applauso





Médiathèque Louis Aragon

69 rue Jean Jaurès ERRE

Tél. : 09 81 83 94 27 uniquement aux heures d'ouverture

Courriel : mediatheque-louis.aragon@hotmail.fr

- Depuis le 10 mars dernier, la médiathèque ouvre ses portes dès 15 h 30 et jusqu'à 17 h 30 afin que la permanence coïncide avec la sortie des classes de l'école Suzanne Lanoy. N'hésitez pas à pousser la porte !

- Près de 600 livres et DVD ont été prêtés par la MDN et quelques nouveautés achetées :

Albums Tout Petits et Petits : Le livre qui dort - C'est moi qui fait - Qu'y a t-il dans ta couche ? - Ours Blanc a perdu sa culotte - Tranquille comme fossile - Nico - comme une grenouille ! - Le mouton qui vole - L'oiseau et le gardien du phare - Mon père est parti à la guerre - Imagine

Romans Jeunesse : L'Apache aux yeux bleus - Au bout du voyage - Qui es-tu Alaska ? - Dur dur d'être une star - Zamir

BD Jeunesse : Camille et Jeanne veulent tout savoir - Max et Lili veulent être populaires - Max et Lili trouvent leur cousin angoissé - Lili est harcelée à l'école - Le train des orphelins - Captain Bi-ceps

Docs Jeunesse : Comment parler de l'islam aux enfants - Je m'appelle Livre et je vais vous raconter mon histoire - Les grandes questions du petit Gaston

Romans Adultes : Le météorologue - Une vie de lumières et de vent - Soumission - La Ferme - Derrière la grille - J'appelle mes frères - Meursault contre-enquête - Constellation.....

Romans Policiers : L'homme de la montagne - Dominion - Celui dont le nom n'est plus - Le Village

BD Adultes : Tourne-disque - Les Pensées de Pierre Dac - Kililana song - Tome 1 et 2 - Lucky Luke : les tontons Dalton

Docs Adultes : Le Père-Lachaise, Jardin des ombres - Sur les traces du père : Questions à l'officier tué en Algérie - Le Beau Livre de la Terre - De la formation du système solaire à nos jours

- Prochaine date de l' **Heure du Conte** (pour les enfants de 4 à 7 ans) :

Mercredi 10 ou 17 juin à 16 h thème « la campagne »

- Prochaine date des « **Doux Doux livres** » (pour les bébés de 6 mois à 3 ans) :

Mercredi 3 juin à 10 h 30 thème « les couleurs »

VACANCES D'ÉTÉ :

La médiathèque prend ses quartiers d'été à partir du 1er juillet.

Fermeture du 1er au 31 juillet.

Ouverture le mercredi de 14 h à 17 h en août

Reprise des horaires habituels le Mardi 1er septembre.

Vous pouvez retrouver toutes nos informations sur la page dédiée à la médiathèque du site « mairieerre.com ».

« LES GENS D'ERRE »

Vous aviez été très nombreux à vous déplacer le week-end du 16 mai 2014 pour découvrir l'exposition « Les gens d'Erre ». Elle a été l'occasion de belles rencontres entre « anciens du village » et « nouveaux habitants » et aussi, quelquefois de retrouvailles.... Nous avons envie de partager notre travail et de vous faire découvrir ou redécouvrir l'histoire de notre village. A partir de ce numéro, vous retrouverez la version mise à jour grâce aux informations collectées depuis.

Nous remercions Monsieur le Maire qui a donné son accord pour la publication dans la Vie Erroise du contenu de l'exposition.

Pascale LONGELIN,
la Présidente



ERRE, PRESENTATION

Blason d'or à une escarboucle noire, érigé en coeur d'un rubis rouge

Coordonnées: 50°21'47" Nord 3°18'56"



Le village est situé dans le département du Nord de la région Nord-Pas-De-Calais. Il appartient à l'arrondissement de Douai et au canton de Marchiennes et fait partie du «Parc régional Scarpe-Escaut». Il s'étend sur une superficie de 588 hectares. Ses habitants se nomment les Errois.

Population : en 1831: 917 habitants
: en 2014 : 1 462 habitants



Les lieux-dits :

«le Bois brûlé», «Les Lignes»
«le Marais», «les Bas Cônes»,
«les Quatres Muids», «les
Coupes», «Les Plombs»

ERRE, SON HISTOIRE....

LES MAIRES

D'après le «registre du Renouveau de la Loy», Erre ou Hèra n'a un mayer (maire) distinct de celui d'Abscon qu'à partir de 1737. Auparavant, Erre a 2 échevins qui se joignent à ceux d'Abscon. Cependant, il existe dans l'église d'Erre une pierre tombale constatant qu'Alexandre Cotton, censier et mayer d'Erre, trépassa le 27 janvier 1676.

D'après «Marchiennes son Abbaye» Le Spriet.

Pendant l'Occupation allemande, du 10 novembre 1939 à 1944, une "délégation spéciale" est nommée afin d'assurer la gestion courante. Trois personnes la composent : PESIN Eugène (président de la délégation), BEDU Auguste et LANGLIN Henri.

Liste des maires :

Jean-Baptiste PESIN – Pierre MESSAGER – Jean-Robert MOURA – Hubert- Joseph PESIN – 1826
 Louis PESIN – 1830 Jacques-Antoine JOSSON – 1834 Pierre-Joseph BOURLET – 1853 Hubert
 DELIN – 1875 Alexandre DERVAUX – Laurent LELEU – 1904 Joseph LOTTE – 1910 Joseph DE-
 LIN – 1919 Laurent LELEU – 1929 Marcel NEZE - 1944 Arthur BERNARD – 1969 Maxime HELLE –
 1977 Paul BOURGEOIS – 1989 Joseph WEISSE – 2001 Alain PAKOSZ

Etudes étymologiques historiques et comparatives sur les noms des villes par Eugène Mannier

ERRE.

1079. HERA : cartulaire de Saint-André du Cateau.

1096. ERA : charte du tournoi d'Anchin.

1116. HERA : cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand.

1123. HERA : cartulaire de l'abbaye de Marchiennes.

1184. HERA : id.

1185. ERE : titre de l'abbaye d'Anchin.

1232. ERRES : titre de Saint-Gery de Cambrai (Mirœus).

Le village d'*Hèra* ou *Ere* était une des possessions de l'abbaye de Marchiennes au 12^e siècle. *Gericus de Era* assiste au tournoi d'Anchin en 1096.

*Cartulaire: Recueil de copies des actes attestant les titres et privilèges d'une personne ou d'une communauté.

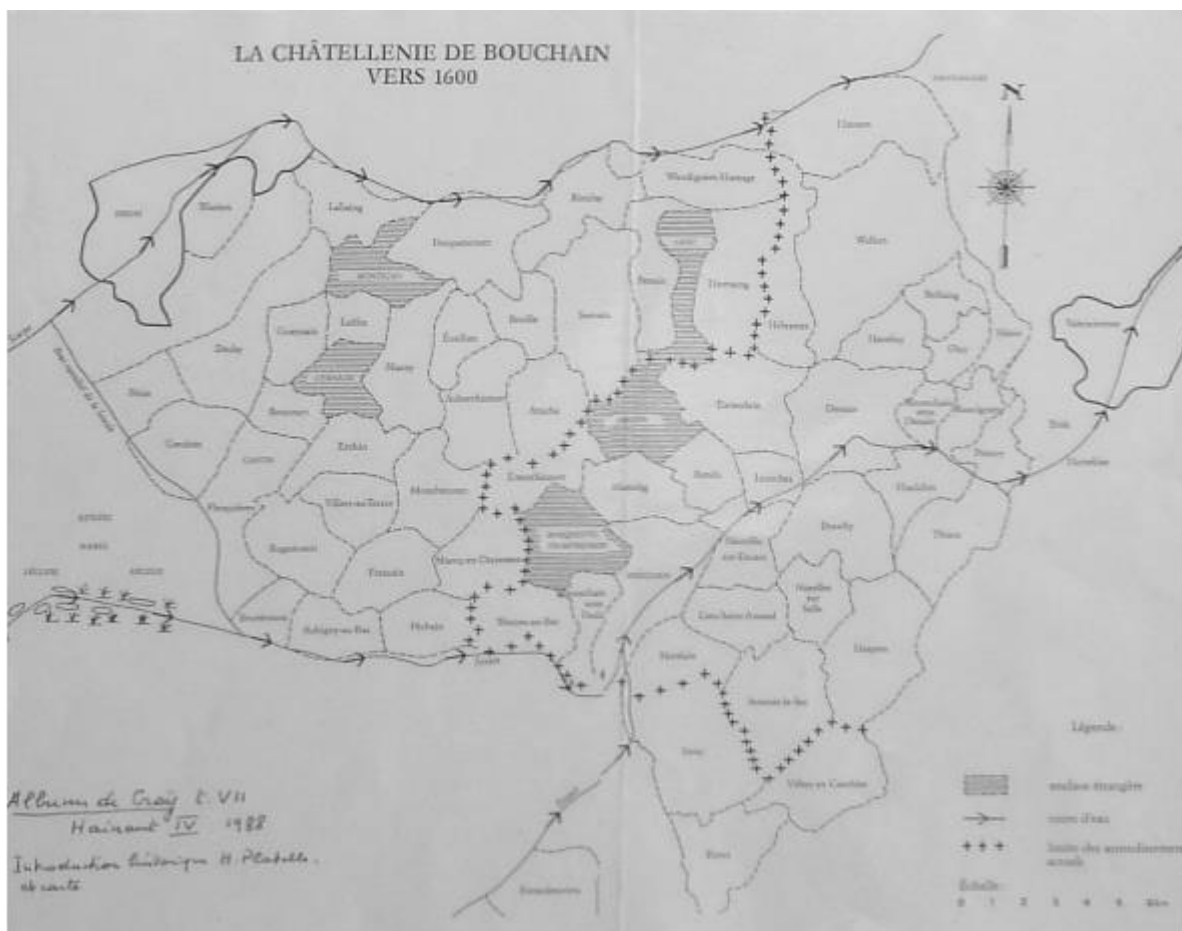
Avant de s'appeler Erre, le village reçoit les noms successifs de :

- Héra en 1123
- Ere en 1250
- Ere-en-Ostrevant en 1549
- Herre en 1765

Le nom originel de la commune, Héra, signifie « terrain désert ou en friche »

Dans une lettre datée de janvier 2000 B. DELMAIRE, auteur de « l'histoire polyptyque de l'abbaye de Marchiennes », décrit Erre comme un village très petit :

- en 1116/1121, Erre compte 14 feux (ménages, maisons)
- en 1449, 23 feux
- en 1485, 20 feux



1072 : Erre est une enclave flamande dans la châtellenie hainuyère de Bouchain de par son appartenance à l'abbaye de Marchiennes. Le Comte de Flandres, avoué de l'abbaye de Marchiennes, est suzerain des deux enclaves d'Abscon et Erre. Le Comte de Flandre Bauduin dit « de Lille » est le 1er avoué de l'abbaye de Marchiennes en 1038, le roi de France Philippe le Bel l'est en 1297.

1176 : Par diplôme, Philippe d'Alsace, Comte de Flandres confirme à l'abbaye de Marchiennes la possession du village d'Hera.

1217 : Adam, sire de Walencourt et Mabile châtelaine d'Ypres et de Bailleul donnent les droits qu'ils possèdent sur le bois « Bruslel » et le cours des eaux de Fenain à l'abbaye.

Avant 1265, Erre est un village du domaine abbatial qui y a une cour ou une exploitation agricole dans laquelle réside un moine ou « prévôt » avant que la ferme ne soit confiée à un censier.

Un peu avant 1300, Erre est érigé en paroisse mais ne constitue qu'une seule seigneurie avec Abscon. La paroisse appartient en premier lieu à Marchiennes puis à l'abbaye de Saint-Amand. La seigneurie appartient quant à elle à Marchiennes.

1340 : Le village est brûlé par les habitants de Douai.

1737-1747 : Requête des habitants pour obtenir un échevinage particulier. Le 28 juillet 1737 Erre ou Hère a son premier mayer* distinct de celui d'Abscon : Jean-Baptiste PESIN. Auparavant, deux échevins** se joignaient à ceux d'Abscon.

**mairie du village*

***Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, magistrat municipal dans les villes du nord de la France, qui assistait le maire.*

En 1759, des conventions sont passées entre l'abbaye et la compagnie réunie des charbons de terre du Hainaut, devenue la compagnie des mines d'Anzin, pour la recherche et l'extraction de la houille à Erre et à Fenain.

En 1789, la commune fait partie de la Flandre wallonne et du Diocèse d'Arras.

1816-1818 : Après la bataille de Waterloo, notre pays est occupé par une armée de 150.000 hommes comme garantie de paiement d'une dette de guerre de 700 millions de francs et pour le maintien de l'ordre. Les troupes danoises prennent possession de la place forte de Bouchain et des environs. La 8e Compagnie du Régiment de la Reine cantonne à Erre.

D'après le document « Bouchain l'occupation danoise 1816 – 1817 - 1818 »

1878 : Le pont Catherine Perruque où passe une grande partie des mineurs des fosses voisines est occupé par des grévistes des mines d'Anzin. La 1ère bande de grévistes est partie d'Erre pour se rendre vers Denain. Toutes les fosses de la Compagnies des mines d'Anzin sont occupées par les troupes. Une des revendications des grévistes est l'égalité des salaires entre ouvriers et bureaucrates, ces derniers gagnent plus que les mineurs allant au fond.

LA CENSE DE QUINCAILLE

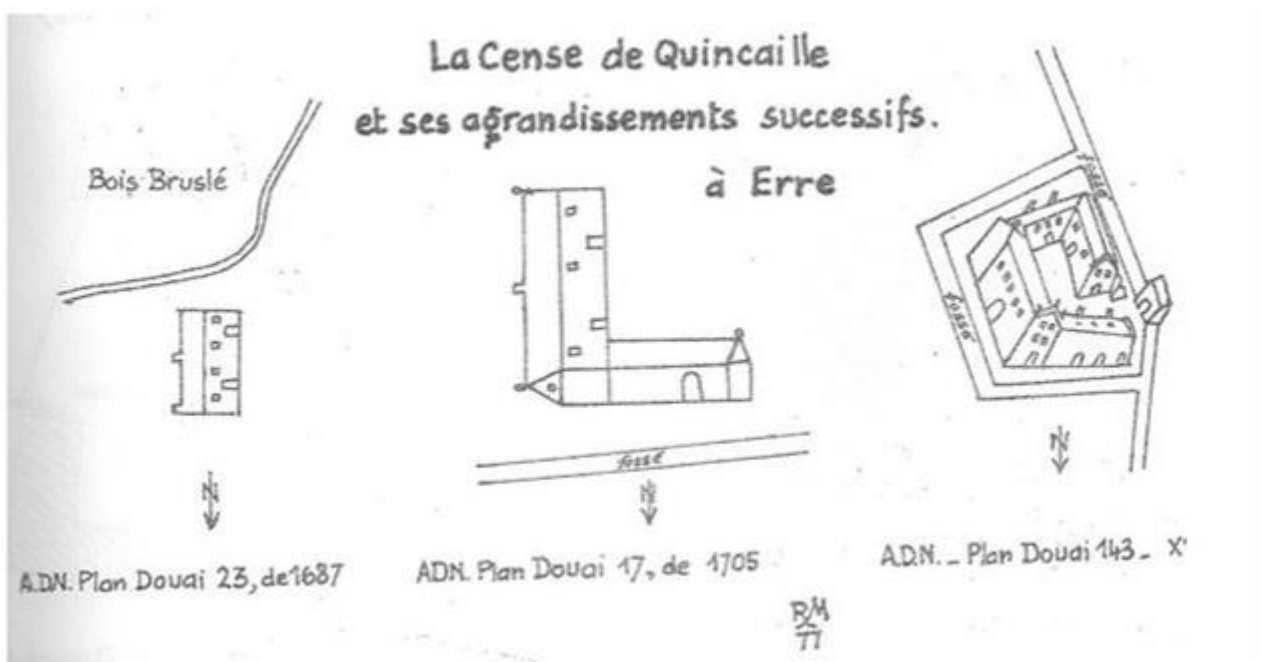
«En 1545, l'abbé de Marchiennes Jacques de Groote arrente à sa sœur « un lieu pourpris appartenant à son église, sis en sa seigneurie et terroir d'Erre, à présent usage de marais».

Le marais, c'est le marais d'Erre, le bois c'est le «Brullel» (devenu au fil du temps «le bois Brûlé»).

«En 1560, l'arrentement* de Quincaille s'étend donc sur 56 rasières (un peu plus de 25 hectares) au nord du bois Brûlé.

En 1687, elle ne consiste encore qu'en un bâtiment unique fait de briques..., vers 1690 on y édifie une grange.un troisième puis un quatrième rang de bâtiments achève de clore la cour de ferme tandis qu'un imposant portail y donne accès. Ainsi en un peu plus de 6 années, la cense de Quincaille prend figure traditionnelle dans nos campagnes de la « cense à cour fermée ». Elle apparaît sur le plan du village d'Erre, levé vers 1700, comme une forteresse complètement fermée, dont la cour s'ouvre dans son angle nord-ouest par une porte charretière enjambant un fossé. »

* l'arrentement est une terre louée contre le paiement d'une « rente » annuelle qui en constitue le loyer.



Extrait des mémoires annuels 3ème trimestre 1977, « les amis du vieux somain » de Robert Machut

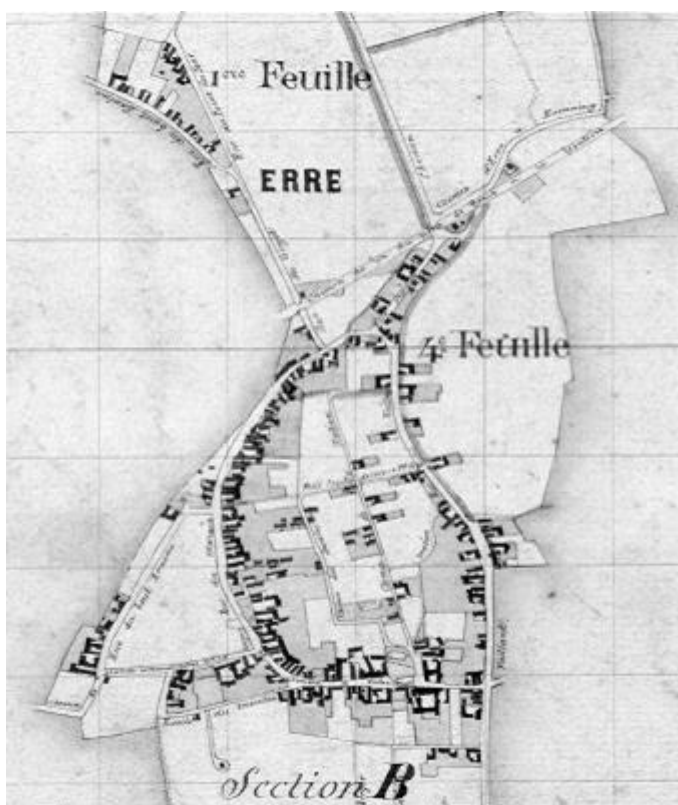
PLANS D'ERRE AU XIXe siècle et début du XXe



1806



1814



1836



1936

PARIS ROUBAIX 2015



